



Rigaud

Province de Québec
Ville de Rigaud
MRC de Vaudreuil-Soulanges

PROMULGATION - ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} octobre 2019, le conseil municipal de la Ville de Rigaud a adopté la résolution suivante :

- **Résolution 2019-10-299 adoption de la résolution autorisant un projet de développement domiciliaire sur les lots 4 026 043, 4 026 045, 4 026 046, 4 026 047, 4 026 048, 4 026 071, 4 026 072, 4 026 073, 4 026 074, 4 026 076, 4 026 078 et 4 026 345 du cadastre du Québec en vertu du règlement numéro 347-2017 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - zones H-112, H-14 et P-110**

Cette résolution été soumise à la procédure d'adoption requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et a reçu le certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire émis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 10 octobre 2019.

Cette résolution est entrée en vigueur le 10 octobre 2019, soit à la date de l'émission du certificat de conformité, et est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville situé au 106 de la rue Saint-Viateur, durant les heures d'ouverture.

Donné à Rigaud, ce 11 octobre 2019.

Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Ateliers municipaux
391, chemin
J.-René-Gauthier

Caserne de pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue St-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227